



Comité de suivi environnemental du 12 décembre 2019

Haute-Durance



Ordre du jour

Etat d'avancement du programme Haute Durance

Rappel des mesures ERC

Bilan des audits environnementaux

Pose des balises anticollision

Compensation du défrichage

Remise en état des pistes

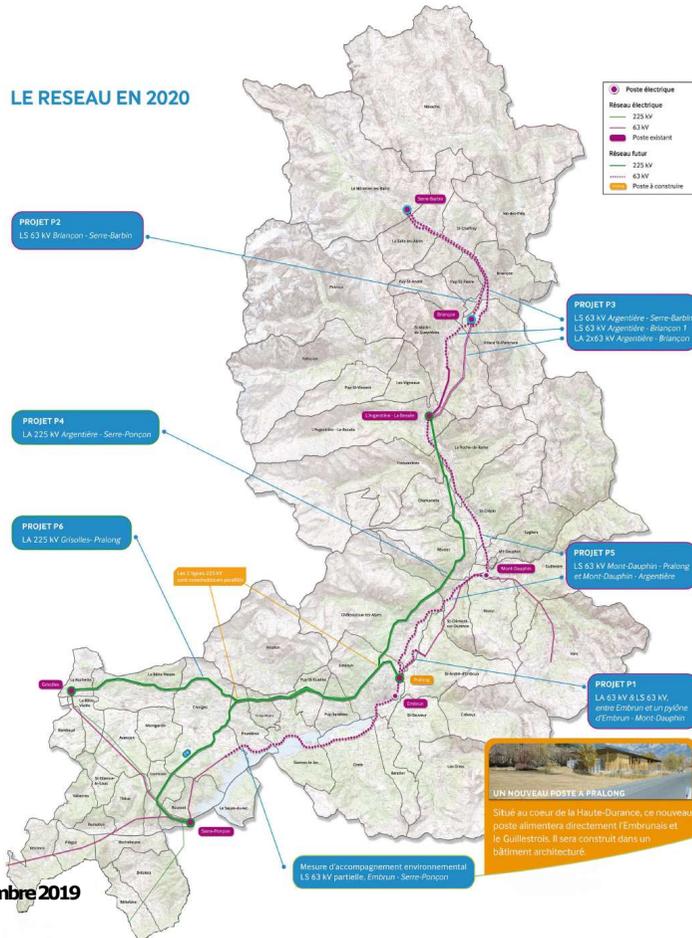
Avancement des mesures de compensation environnementales



Etat d'avancement du programme Haute Durance



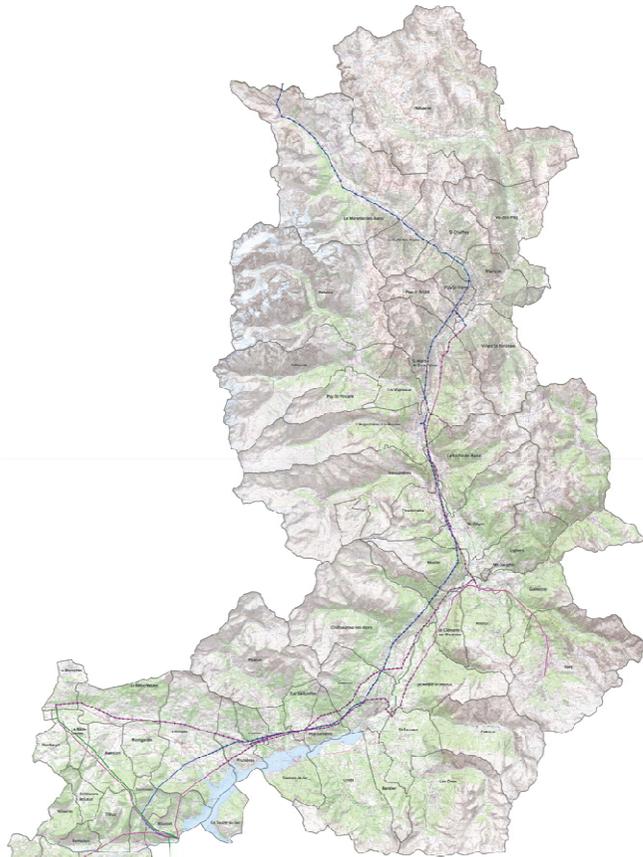
Le programme Haute Durance



12 décembre 2019

- ✓ P1 - LS Embrun – Mont Dauphin : fin 2015
- ✓ P2 - LS Briançon Serre Barbin : fin 2016
- ✓ P5-2 - LS L'Argentière - Mont-Dauphin : août 2017
- ✓ P3 - LA L'Argentière – Briançon 2 : mi 2018
- ✓ P3 - LAS L'Argentière – Serre Barbin : fin 2019
- ✓ P3 – LAS L'Argentière – Briançon 1 : fin 2020
- ✓ P4 - LA L'Argentière – Serre-Ponçon : mi 2020
- ✓ P5-1 - LS Pralong – Mont-Dauphin : fin 2021
- ✓ P6 - LA Grisolles – Pralong : fin 2021
- ✓ P7 – LS Embrun Serre-Ponçon : 2021

Le programme Haute Durance



12 décembre 2019

206 km de lignes aériennes existantes sont supprimées, soit 690 pylônes des anciennes lignes

- ✓ 125 pylônes déjà supprimés (sur 690)
- ✓ ~261 supprimés en 2020
 - ✓ Ligne 150 kV Argentière – Serre-Ponçon
 - ✓ Partie de l'ancienne ligne 63 kV entre Grisolles et Montdauphin
 - ✓ Partie de l'ancienne ligne 63 kV entre Argentière et Briançon
- ✓ ~304 supprimés en 2022
 - ✓ Ligne 150 kV entre l'Argentière et Valloire
 - ✓ Ligne 63 kV entre Embrun et Serre-Ponçon

Au total, 314 pylônes en moins dans le paysage

167 nouveaux pylônes ont été peints pour améliorer leur insertion dans l'environnement

Avancement du Programme

Lignes aériennes

- P3 - LA double Argentière – Serre-Barbin
- P4 - LA Argentière – Serre-Ponçon
- P6 - LA Grisolles – Pralong
- P3 - LA Argentière – Briançon 1

Levage		Fondations		Déroulage câbles		Mise en service
42	100%	42	100%	42	100%	fin 2019
176	99%	177	100%	85	48%	mi 2020
119	96%	121	98%	117	94%	Fin 2021
8	100%	8	100%	8	100%	fin 2020

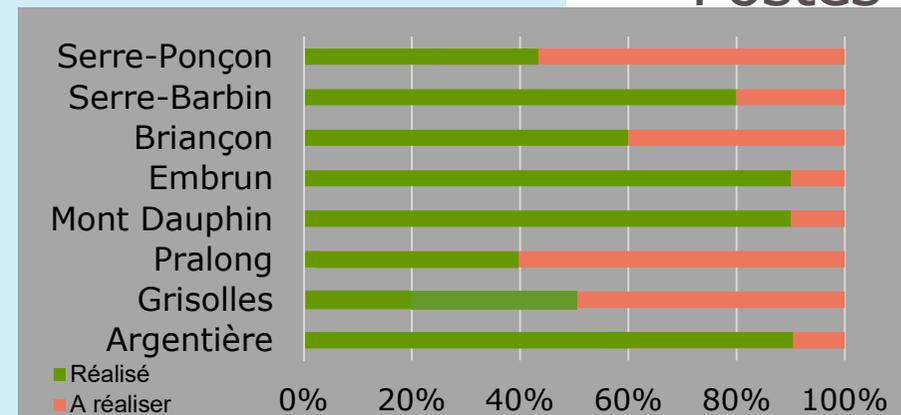
Liaisons souterraines

- P3 - LS Arg. – Serre-Barbin : mise en service prévue le 19/12/19
- P3 - LAS Argentière – Briançon 1 : 30 % du génie civil
- P5 - LS Mont-Dauphin – Pralong 2: 30 % du génie civil
- P8 - LS Embrun-Montdauphin : 50% du génie civil
- P7 - Embrun-Pralong : 2021

Lignes en service

- P8 - LS Embrun – Mont Dauphin : 15/11/2015
- P3 - LS Briançon Serre Barbin : 15/12/2016
- EEC Les Sagnes : 28/07/17
- P5 - LS Arg. - Mont-Dauphin : 04/08/2017
- P3 - LA Argentière – Briançon 2 : 19/07/18

Postes





Projets complémentaires

P7 – création de la liaison souterraine Embrun - Pralong

- Dossier de concertation : envoi à la DREAL en octobre
- Réunion de concertation : à planifier en janvier 2020
- Consultation des maires et gestionnaires de service : à planifier début 2020
- Début des travaux (environ 9 mois) : mars 2021
- Mise en service : fin 2021
- Suppression de la ligne Embrun – Serre-Ponçon : 2022

P8 – mise en souterrain complémentaire aux abords de Plan de Phazy

- Poursuite du génie civil et de la pose des fourreaux
- Procédure APO à faire 2020
- Déroulage des câbles et suppression du tronçon aérien : 2022
- Mise en service et suppression du tronçon aérien : 2022



2

Mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction d'impact



Mesures d'évitement et de réduction



RTE s'est attaché à **intégrer les enjeux écologiques dès le début du travail d'élaboration des projets.**

La base de données écologiques collectées lors des inventaires, complétée par la bibliographie, a constitué le **référentiel pour définir la position de chaque élément d'emprise** des projets et leur calendrier.

✓ **1 mesure d'évitement stricte** : évitement des habitats favorables à l'Agrion de Mercure

✓ **16 mesures de réduction dont 10 ciblées sur la faune**

R1 - Prise en compte des enjeux dans la conception du projet détaillé

R3 - Maîtrise du déboisement dans les pinèdes favorables à l'Isabelle de France

R4 - Préservation des arbres-gîtes

R5 - Abattage de « moindre impact » d'arbres gîtes potentiels

R6 - Adaptation des emprises et des modalités de travaux en fonction des gîtes du Lézard ocellé

R7 - Mise en place de balises anticollision

R8 à R11 - Préservation des milieux humides et aquatiques

R12 et R13 - Adaptation du calendrier des travaux

R14 - « Défavorabilisation écologique » de la zone d'emprise pour l'avifaune

R15 - Maintien des blocs rocheux en place

R16 - Gestion intégrée des layons forestiers en phase exploitation



Mesures d'évitement et de réduction dans le cadre des travaux



Objectifs du suivi des travaux : **s'assurer de la mise en œuvre des engagements pris par RTE dans les dossiers d'autorisation**

- **Evitement** : garantir la **bonne préservation des enjeux devant être évités** par la mise en place notamment de balisage
- **Réduction** : garantir la **mise en place des mesures de réduction** (abattage de moindre impact, respect du calendrier des travaux ...)

Cette mission est assurée par ECO-MED au travers :

- **d'audits préalables** : repérage sur le terrain des enjeux avec le chef de chantier, marquage/mise en défens des zones à préserver, rappel des prescriptions,
- de **sensibilisation** du personnel de chantier sur les engagements pris par RTE, leur modalités de mise en œuvre et les sanctions encourus en cas de non respect,
- des **audits de contrôle** et d'évaluation des mesures,
- des **audits** concernant des demandes de modification d'accès.



Pré-balisage de stations de Gagée des champs

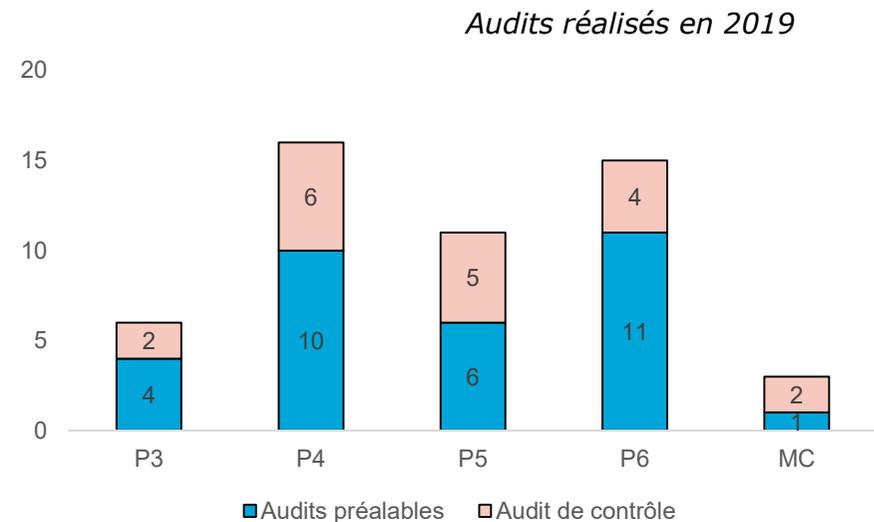


Signalement zone humide ¹⁰

Bilan des audits écologiques réalisés :

- Une analyse cartographique hebdomadaire de l'ensemble des travaux à venir : définition des audits nécessaires fonction des enjeux et types de travaux
- **27 audits préalables et 19 audits de contrôle en 2019 (au 22 novembre)**

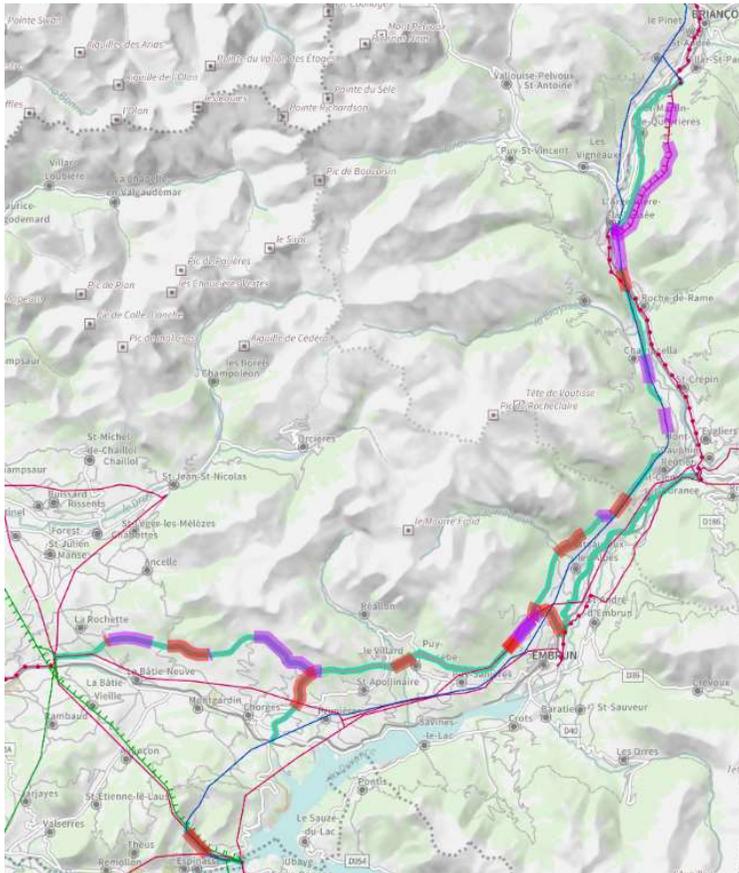
-> audits de préparation de chantier (mise en défens, identification des enjeux, adaptation des modes opératoires, remise en état des balisages après l'hiver...) et quelques audits de contrôle



→ Les audits démontrent la bonne prise en compte de tous les enjeux environnementaux (respect des zones d'emprises, connaissance par le personnel des enjeux (zones sensibles zones de captage, zones humides)).



- Balises installées
- Balises prévues



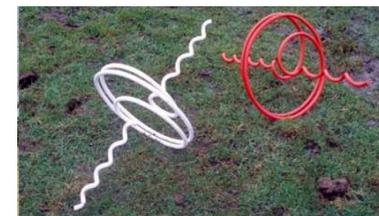
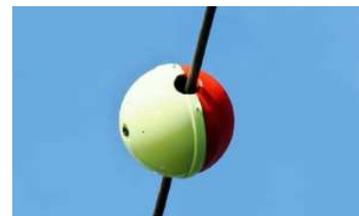
R7 - Mise en place de balises anticollision



43 km de câbles à équiper

- Installations réalisées sur les câbles déjà déroulés = **24 km équipés**
- +4,1 km avant fin 2019 (sous réserve faisabilité météo)
- + 4,7 km avant fin fév. 2020

2 types de balises utilisées



La mesure de compensation C7 en cours permettra éventuellement de détecter des secteurs complémentaires à équiper.

Compensation du défrichement

9,3 hectares défrichés

Une compensation locale de 183 254,50 €

Des actions définies par la DDT, l'ONF, le RTM et le CRPF :

- 40% dans les forêts privées = **Terminé**
- 60% pour les forêts publiques à Chorges (4,5 ha), Puy-Sanières (2,6 ha), Saint Martin de Queyrières (3 ha), l'Argentière (1,9 ha) = **Terminé**

→ Hors repasse au printemps 2020, la compensation est totalement mise en œuvre fin 2019.

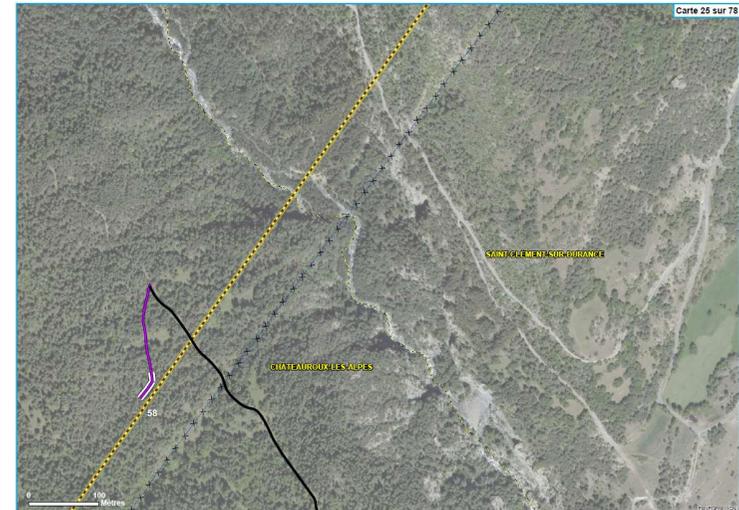




Remise en état des pistes en secteur boisé

199 pistes totalement ou partiellement en secteur boisé

- Encore utilisées pour le chantier = 105
- Remises en état = 94 (43%)
 - 8 doivent faire l'objet de reprises à la demande de la DDT ou de RTE
 - Replantation des 37 pistes situées hors du surplomb des câbles





3

Mesure de compensation environnementale

C4 - Gestion conservatoire des habitats boisés – Mise en place d'îlot de sénescence

Objectif de la mesure : Mettre en place des îlots de sénescence dans des boisements à vocation sylvicole (**50 hectares**)

20 ha réalisés

- MEREUIL : 2,29 ha
- L'EPINE : 2,77 ha
- L'EPINE : 0,88 ha
- LAGRAND : 4,91 ha
- SERRES : 4,35 ha
- SIGOTIER : 4,47 ha

7,5 ha en cours à Saint Clément sur Durance

(validés par une délibération du conseil municipal du 10/10/19)

22,5 ha en cours d'identification par le CRPF

- 1,7 ha prêts pour établir un bail
- 16 ha avec accord de principe des propriétaires
- 5 ha identifiés sur le terrain



Calendrier

Ces 22,5 ha d'îlots prévisionnels (diagnostic + accord du propriétaire + délimitation) seront transmis à RTE d'ici fin Avril.

C4 - Gestion conservatoire des habitats boisés – Mise en place d'îlot de sénescence

Critère d'éligibilité d'un îlot

- 1 : zones exploitables
- 2 : peuplements mélangés feuillus /résineux ou feuillus purs,
- 3 : îlots d'une surface minimale de 1 ha
- 4 : forêts dotées d'un PSG ou CBPS
- 5 : majorité d'arbres ayant atteint leur âge d'exploitabilité
ET un minimum de 10 arbres/ha ayant des microhabitats
(cavités, fissures, gélivures, décollements d'écorce...) => cf IBP



C4 - Gestion conservatoire des habitats boisés – Mise en place d'îlot de sénescence

Démarche

- 1) Identification d'un îlot potentiel à dire d'expert (cf critères d'éligibilité)
- 2) Contact des propriétaires, signature d'un accord de principe
- 3) Diagnostics de terrain précis
 - Volume et valeur du peuplement
 - Nombre d'arbres à microhabitats
 - Relevé IBP
- 4) Délimitation de l'îlot
 - Marquage des limites sur le terrain
 - Relevés GPS
- 5) Signature du bail emphytéotique





C4 - Gestion conservatoire des habitats boisés – Mise en place d’îlot de sénescence



Exemple – îlot de 2 ha

Description du peuplement

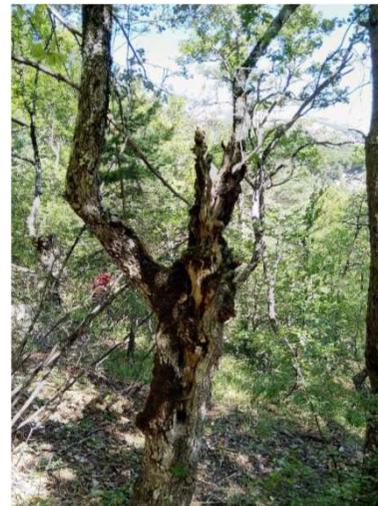
Mélange chêne pubescent et feuillus divers (Alisier, érable,...)

Régénération de hêtre.

Vieux chênes remarquables jadis traités en têtard.

Intervention sylvicole envisageable

Coupe de taillis



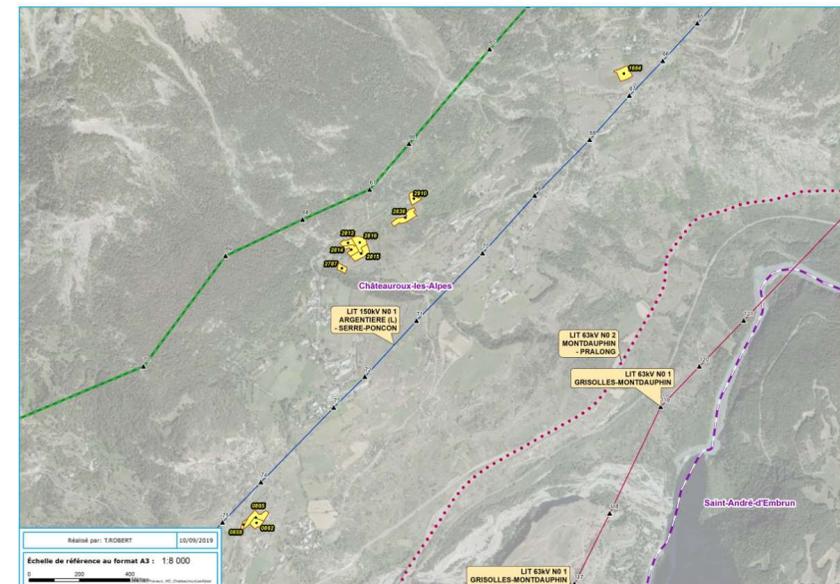
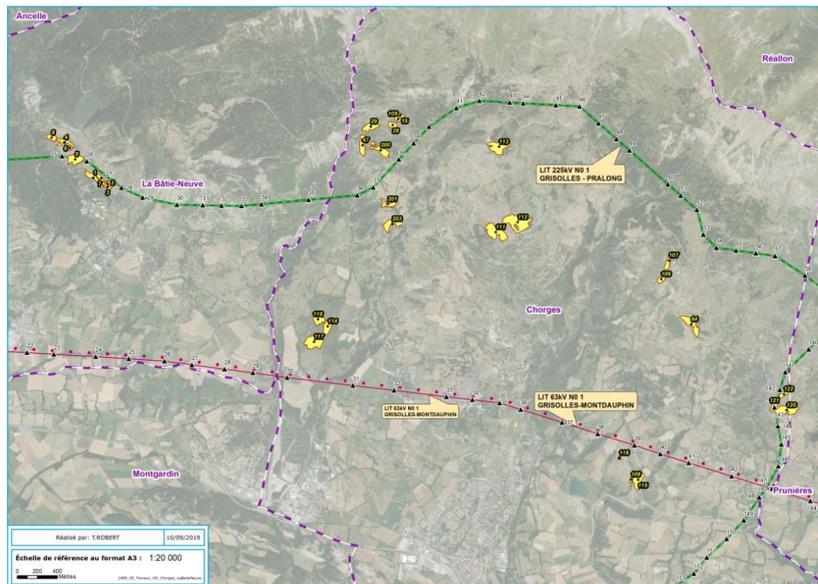


C1 – Restauration de pelouses sèches à mésophiles



29,8 ha conventionnés (Chorges, La Bâtie-Neuve et Châteauroux-les-Alpes)

➔ Mise en œuvre terminée





C2 – Restauration expérimentale des zones ouvertes remaniées

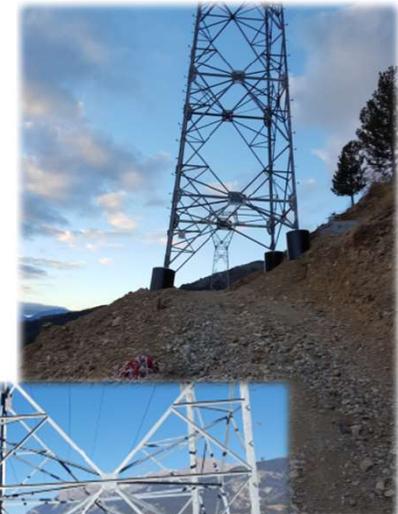


❖ Volet A : Restauration expérimentale (thèse)

- Thèse menée en collaboration avec l'UAPV, l'IRSTEA, ECO-MED, RTE
- Démarrage de la thèse en février 2018 avec l'arrivée de la doctorante
- Sélection des sites d'études (environ 1 ha), définition du protocole d'expérimentation et sélection des parcelles sources
- Expérimentation de différents dispositifs de restauration (apport de foin, labour, pâturage)

❖ Volet B : Déploiement de la mesure à l'ensemble des pistes et plateformes situées en milieu ouvert

- Avancement de la restauration : 2,6 hectares en 2019 (100% des pistes refermées en 2019)



C2 – Restauration expérimentale des zones ouvertes remaniées

❖ Volet A : Restauration expérimentale (thèse)

→ Expérimentation de différents dispositifs de restauration (apport de foin, labour, pâturage)



Préparation du lit de semence



Exclos ovin & semis de graines



Exclos bovin & transfert de foin